faisait remarquer que cette cartouche était encore intacte. D'ailleurs la blessure n'a pas la gravité qu'on supposait d'abord : l'imprudent a eu le pouce écorché et l'œil légèrement brûlé par la poudre.

M. Heughebaert s'est empressé de faire soigner le blessé par des spécialistes et on peut prévoir, dès à présent, que l'accident n'aura pas de suites sérieuses.

L'incendie de la filature de M. Duvillier-Wattine. — C'est par quelques étincelles qui ont jailli de l' « ouvreuse, » que le feu s'est communiqué aux duvets, puis aux tas de cotons déballés. Il arrive fréquemment que des corps étrangers se trouvent dans les balles; et qu'il se produit des étincelles dans les passages aux ouvreuses, batteurs ou cardes. Aussi, a-t-on toujours soin d'avoir de l'eau sous le métier, qu'on ne doit même pas arrêter, si on voit les duvets s'enflammer.

Malheureusement l'ouvrier batteur, Remi Decottignies, âgé de 20 ans, perdit la tête et s'enfuit, on apercevant du feu, sans penser à se servir des seaux d'eau qu'il avait sous la main. En se sauvant, il buta contre une barre de fer et se fit en, tombant violemment sur le sol, des blessures assez graves à la tête et au bas-ventre. Cependant, aidé par sa sœur qui travaille dans le même établissement, il a pu, le soir même, retourner chez lui, à Luynes (Belgique). On espère que quelques jours de repos suffiront à son complet rétablissement.

Le dévidoir, qui fut aussitôt adapté à une bouche de la rue du Tilleul, aurait pu suffire à avoir seul raison des flammes, s'il y avait eu suffisamment d'eau ; mais, à l'heure où l'incendie s'est déclaré, toutes les fabriques étaient encore en activité, et la pression faisait absolument défaut sur ce point.

Les pompes à vapeur sont parties à 9 heures; mais le dévidoir a fonctionné toute la nuit, et même le lendemain, jusqu'à midi.

Les pertes sont évaluées à 80,000 francs; il y a assurance à 12 compagnies.

La filature de M. Duvillier-Wattine occupe 400 ouvriers. Près de la moitié devront malheureusement chômer pendant plusieurs jours, attendant les réparations à faire aux métiers des premières préparations.

Une fausse alerte. — Vendredi, vers sept heures du soir, on commença à sonner le tocsin à Saint-Christophe et à Notre-Dame. On disait qu'un violent incendie venait d'éclater à la filature Jacquart, à la Croix-Rouge. Un pompe à vapeur partit aussitôt. Mais on apprenait en route que le feu qu'on apercevait de très loin avait pris à une ferme du Haut-Judas, dépendance de Mouscron.

La pompe à vapeur fut ramenée à la caserne de la place Charles Roussel.

L'assassin de Rovekerke. — On n'a pas oublié le terrible drame qui s'est déroulé, le 5 décembre dernier, à Rovekerke, près Furnes : Robert Coucke, né le 1er octobre 1864, employé chez M. Carmyn, marchand de fruits, assassinait à coups de couteau la jeune fille de son patron, Aloise, qu'on refusait de lui donner en mariage. Le père, qui était accouru au secours était aussi très gravement blessé, et resta plusieurs jours entre la vie et la mort.

Le meurtrier avait immédiatement pris la fuite, et le parquet de Furnes envoyait aussitôt son signalement dans toutes les directions.

Coucke ne tarda pas à être arrêté aux environs de Dunkerque et, vendredi à 3 heures 1[2 de l'après-midi, il était remis aux gendarmes de Mouscron. Il était en ce moment en proie à une indicible émotion.

Son extérieur est loin de dénoter un assassin : il n'a pas la taille voulue pour faire un soldat : 1m.54; les traits sont réguliers et il a une abondante chevelure noire bouclée.

Des mesures spéciales ont été prises à son égard, de crainte d'évasion, pour faire le traiet de la gendarmerie à la frontière, on l'avait enchaîné avec les trois expulsés les plus âgés.

En déménageant. — Les époux B..., demeurant aux Phalempins, avaient eu comme locataire, jusqu'au 27 décembre, une demoiselle M... Après son départ on constata qu'elle s'était appropriée une certaine quantité d'effets, linge et bijoux. On porta plainte à M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement et la logeuse rendit quelques objets, en affirmant que c'était tout ce qu'elle avait emporté par mégarde. Mais ce n'est, au contraire, qu'une faible partie, et l'affaire aura les suites qu'elle comporte.

A la frontière. — Un convoi de 21 expulsés a été conduit à la frontière, vendredi après-midi. Ils avaient été condamnés à Beauvais, Pontoise, Seclin, Amiens, Douai et Lille, pour toutes espèces de délits, et exerçaient les professions les plus diverses : briquetiers, ajusteurs, mécaniciens, terrassiers, peintres, fileurs, plombiers, verriers, etc. Un mendiant avait été condamné « pour port illégal de décoration ! ». Une femme de 42 ans était expulsée de Paris pour affaire de mœurs.

Vol de pigeons. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, on s'est introduit en escaladant une palissade, dans le jardin de M. Louis Kint, tisserand, rue Dewavrin, et on lui a pris dans une volière 10 pigeons d'espèces rares et un coq de barbarie. Un seul pigeon et une poule de prix ont échappé aux maraudeurs.

Roncq — Les douaniers Richeux et Watteau, de la brigade de Roncq, étaient, vendredi matin, en embuscade dans les plaines Delos, quand ils aperçurent trois fraudeurs portant chacun un ballot d'allumettes belges, du poids de cinq kilos.

Ils les attaquèrent et réussirent à arrêter le plus jeune d'entre eux, un gamin de 15 ans, nommé Wulstecke, habitant les Baraques. En outre, l'un des deux autres avait abandonné sa charge au moment de l'attaque.

Wulstecke a été remis à la gendarmerie pour être incarcéré à la maison d'arrêt de Lille.

— *Un vol.* — Un domestique de ferme, Auguste Lannoy, âgé de 22 ans, demeurant au Pied-de-Bœuf, a été victime du vol d'un gilet et d'une somme de 30 fr. 05 qui y était contenue.

Cet argent constituait les économies de Lannoy. Il les destinait à ses parents besogneux. On recherche l'auteur de ce vol.

LILLE

Les grèves à Lille. — La situation est à peu près la même qu'hier.

A la filature Crépy, les 70 dévideuses sont toujours en grève. Pour arriver à obtenir le même salaire, tout en ne travaillant plus que onze heures, conformément à la loi, elles demandent une augmentation de trois centimes par dévidoir.

A la filature Boutry, les 25 rattacheurs qui avaient quitté le travail sont encore en grève.

Les fileurs, mécontents du chômage forcé auquel les obligent les grévistes, vont se réunir, paraît-il, aujourd'hui avec eux, pour essayer de s'entendre sur la question du salaire. De nouvelles propositions seront faites aux patrons.

A la filature Crépy, la grève continue également. Néanmoins, le travail a été repris vendredi matin par les fileurs, grâce à quelques ouvrières venues d'autres établissements pour remplacer les grévistes.

A Seclin. — Rien de neuf non plus de ce côté; les ouvriers maintiennent leurs réclamations au sujet du congé du lundi, et les patrons semblent fort peu disposés à le leur accorder.

Trois enfants sauvés. — Vendredi, vers 10 heures du matin, M. Paul Dubot, qui demeure rue des Celestines, au premier étage, sentit une forte odeur de brûlé sortir d'une chambre voisine de la sienne, occupée par une femme juive avec trois enfants.

Il regarda par la serrure et vit des flammes s'élever jusqu'au plafond. L'aîné des enfants, qui n'a que quatre ans, essayait inutilement d'ouvrir la porte fermée à double tour. Les deux autres, l'un âgé de deux ans et l'autre d'un an, poussaient des cris déchirants sur le lit enflammé.

M. Dubot, aidé de M. Auguste Bacrie, enfonça la porte et sauva ainsi les pauvres petits d'une mort certaine.

Ils ont ensuite jeté quelques seaux d'eau sur l'édredon et un tas de chiffons qui brûlaient.

Les dégâts sont très peu importants.

L'incendie est attribué à l'imprudence des enfants qui auront joué avec le feu.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Réunion extraordinaire du 6 janvier 1893

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 10.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Lehoucq, Sasselange et Diéval, adjoints; Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Grau, Salembien, Honoré-Colson, Delavaivre, Glorieux, Muller, Dhal-Desey, Dupont, Delphin-Dumortier, Dalle, Despinoy, Delva, Jubaru, Hersin, Cruque, Tack, Leplat, Roux, Delcroix.

Sont excusés : MM. Sénélar, Goube d'Anzin, Dron et Paris.

M. Julien Tack est élu, par acclamation, secrétaire pour la séance.

M. Dramais, secrétaire général de la Mairie, donne lecture des procès-verbaux des séances des 28 et 30 décembre.

M. Glorieux fait remarquer que le passage du procès-verbal du 30 relatif à la discussion sur le traitement du concierge de l'école de musique a été trop écourté; il désire que cette discussion soit reproduite d'une façon plus étendue afin de rapporter les motifs qui ont été invoqués à ce sujet. Satisfaction lui sera donnée.

Les procès-verbaux sont adoptés sans autres observations.

La question des tramways. — M. le Maire donne quelques détails complémentaires relatifs à certaines dépenses de construction ou de modification de quelques lignes et il indique quelques changements à apporter dans le projet du traité à passer avec la nouvelle Compagnie.

Lecture des multiples clauses de ce traité est faite par M. le secrétaire général :

M. le Maire signale au passage, les modifications, littérales pour la plupart, qui doivent être apportées dans le texte de la convention. Les extraits que nous avons donnés du rapport de M. le Maire ont mis nos lecteurs au courant des détails de la nouvelle exploitation : ce rapport constituait lui-même une analyse du traité soumis actuellement à l'approbation.

La lecture a duré plus d'une demi-heure.

M. le Maire met le projet de traité aux voix.

M. Dupont s'étonne que la Commission intercommunale n'a pas inséré une clause abordant le parcours gratuit aux conseillers municipaux.

M. Glorieux proteste.

M. le Maire voit de graves inconvénients à l'insertion d'une clause de ce genre.

M. Dupont. — Les députés ont bien leur parcours sur les chemins de fer. Nous défendons, nous, les intérêts de la commune comme les députés défendent les intérêts du pays. Il n'est pas donné suite à la motion.

Le traité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire propose ensuite de solliciter de l'autorité compétente, l'autorisation d'utilité pour l'installation des lignes telle qu'elle est prévue dans le traité.

Le Conseil prend une délibération conforme.

M. Tack donne lecture au nom de M. Louis Grau, une adresse de remerciements à M. le Maire et aux membres de la Commission de Tramways pour les conditions avantageuses dans lesquelles ils sont parvenus à traiter cette importante affaire des tramways.

M. Delavaivre déclare, comme membre de la commission des tramways, que tous les éloges doivent être reportés sur M. le Maire qui a mené cette affaire avec beaucoup de dévouement.

Ces paroles comme l'adresse de M. Grau sont applaudies.

M. le Maire exprime sa gratitude pour les sentiments qui lui sont exprimés et il se plaît à rendre hommage à tous ceux qui ont collaboré avec lui à l'élaboration de cette affaire.

Il promet de faire tous ses efforts pour hâter la bonne exécution du traité.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance : ce procès-verbal est adopté.

M. Dupont avait demandé de supprimer le passage relatif à sa demande de gratuité de parcours.

La séance est levée à 9 h. 50.

LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
des filles mineures et des femmes
DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS
promulguée le 2 novembre 1892
applicable le 1er janvier 1893
10 exemplaires en feuilles, 1 fr. 25; 25 id. 2 50.
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 66325

Concerts et Spectacles

Concordia-Harmonie. Cette société offrira un concert aux familles de ses membres honoraires et des sociétaires, au local, Café Philémon, rue Pierre Motte, dimanche 8 janvier, à 5 heures 1[2; voici le programme :

1. Allegro militaire, 2. Polka pour piston, *La Concordia*; 3. *Une nuit d'Olivier Cromwell*, romance pour basse, M. E. Dépelchin; 4. Quatuor pour saxophones soprano, alto, ténor, baryton, MM. E. Sabbe, I. Denys, A. Desrumeaux, C. Sabbe; 5. Romance pour ténor, M. Wattrelos; 6. Monologue dramatique, M. G. Delcambre; 7. *Une soirée près du lac*, fantaisie pour hautbois M. E. Fontaine; 8. Chansonnette comique, M. A. Brouillard. — Le piano sera tenu par Mlle X...

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 6 janvier.* — UN COUP DE CHOPE. — Une cabaretière de Ronex raconte que dans son estaminet, à propos d'une discussion futile, un individu du nom de Frédéric Van Aasche avait, d'un coup de chope, fait à la tête d'un autre consommateur une blessure assez profonde : toutefois ce dernier n'en eut pas une longue incapacité de travail. Van Aasche est condamné à huit jours d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

DANS LA CHAMBRE d'un estaminet de la Grand'Rue, à Roubaix, les frères Langer Henri et Joseph ont exercé quelques violences qui entraînent pour chacun d'eux une amende de 16 francs.

ABUS D'UNE TOLÉRANCE. — M. l'inspecteur de sûreté Huyghe, de Roubaix explique que le 3 janvier, vers neuf heures du soir, il avait vu un jeune homme portant un sac assez lourd et manifestant des allures assez suspectes : il l'interrogea et apprit que Henri Tempermann, — c'est le nom de l'ouvrier — avait réuni un certain nombre de morceaux de tissus dans le tissage Delattre où il travaillait et en avait fait un paquet. Il ajouta que les patrons toléraient que les ouvriers prissent les déchets. C'est l'explication que donne à l'audience. Henri Tempermann traduit devant le tribunal après avoir été arrêté. Le directeur de la maison M. Gilbert, entendu comme témoin reconnaît que les marchandises recueillies par l'inculpé sont de peu de valeur. Tempermann encourt une peine de quinze jours, mais, à raison de ses bons antécédents obtient le bénéfice du sursis.

POUR VOL DE RÉCOLTES à Wasquehal, Henri Morant, Alfred Ogéon et Alfred Herbez sont condamnés chacun à un mois et 16 francs d'amende.

POUR COUPS à Croix, Ivo Laeusen encourt par défaut une peine de un mois et 16 fr. Me CONFORME.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 6 janvier.* — L'ACCIDENT DE LA GARE DE LILLE. Le tribunal a condamné la Compagnie du chemin de fer du Nord à payer, à Mme Dufilly Lolgier, une indemnité de 3.000 fr., se basant sur la preuve faite par l'enquête qu'un faux arrêt du train s'était produit, mais disant aussi que la victime avait été imprudente dans une certaine mesure. Le tribunal n'a pas admis le reproche formulé contre les employés de la Compagnie appelés à déposer.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Cette audience est consacrée aux questions d'accidents. Deux autres procès sont plaidés. L'un a trait à un accident survenu à un ouvrier mécanicien blessé à l'œil par un rivet, en démontant une bâche; l'autre est relatif à la chute d'un jeune apprenti couvreur. Ces procès sont dirigés contre les patrons des ouvriers blessés. Dans le premier cas, un point assez intéressant a été soulevé : les ouvriers avaient entrepris le travail à forfait; le patron, dans ce cas, est-il dégagé de la responsabilité qui lui incombe ?

Dans le second litige les débats roulent sur l'application de la loi du 19 mai 1872 et de la circulaire du 31 octobre 1888 relatifs au travail des enfants. Le travail de soudure sur une toiture est-il, par ces *règlements, interdit* aux apprentis de 14 ans 1[2, comme dans l'espèce?

Nous indiquerons les solutions données à ces affaires.

Tribunal civil de Dunkerque. — *Audience du 6 janvier.* — M. LALOU, DÉPUTÉ DU NORD, CONTRE LE « PHARE ». — Hier est revenu devant le Tribunal civil l'action intentée par M. Lalou, député de Dunkerque et conseiller général du Nord, au *Phare de Dunkerque*.

Le 6 octobre, ce journal avait été condamné à 20,000 fr. de dommages et intérêts, un mois de prison, etc.

C'est sur opposition que la cause est revenue devant le tribunal présidé par M. Cattoire.

Me Cléry plaidait pour le *Phare* et Me Séligmann pour M. Lalou.

Après une heure de délibération, le tribunal a condamné le *Phare* à 20.000 fr. de dommages-intérêts dont 5 000 pour insertions et le gérant à 20 jours de prison avec application de la loi Béranger et 500 fr. d'amende.

NORD

Le choléra au Grand-Fort Philippe. — Le choléra sévit au Grand-Fort Philippe et au Petit-Fort. Dans la journée de mercredi, deux personnes sont mortes de l'épidémie. La population est consternée.

Les ouvriers sont dans une telle misère qu'ils ont essayé d'enfoncer les portes des boulangers et épiciers. La gendarmerie et la police de Gravelines ont dispersé ces malheureux, qui parcourent les rues au nombre de 300 à 400. La gendarmerie de Gravelines est consignée.

Il a été interdit aux vendeurs de journaux de se rendre au Grand-Fort-Philippe.

Suicide d'un militaire à Douai. — Vendredi, vers onze heures et demie du matin, le soldat Baudoin, de la 7e batterie du 27e régiment d'artillerie, s'est donné la mort en se tirant dans la bouche, un coup de son revolver d'ordonnance.

C'est dans le magasin de la caserne d'Aoust (ancienne Saint-Sulpice), dont il était gardien, que Baudoin s'est tué. Il avait été condamné à un an de prison par le conseil de guerre, mais depuis sa rentrée au régiment, sa conduite n'avait rien laissé à désirer.

Baudoin venait d'aller passer dix jours en permission dans sa famille qui habite le Havre. Il est rentré à la caserne hier matin. On ignore la cause du suicide.

Armentières. — Il se prépare au Tepidarium armentiérois une grande fête nautique, pour le dimanche 29 janvier. La dernière fête, à laquelle une foule énorme s'est rendue, a produit une excellente impression, mais celle-ci la laissera bien loin en arrière par l'importance du programme.

Il s'agit, en effet, d'un grand match entre trois nations: la France, l'Angleterre, la Belgique.

Chaque nation sera représentée par un champion envoyé par sa capitale.

Le match consistera en une nage de une heure sans arrêt. Le vainqueur, celui qui aura parcouru le plus de kilomètres, sera proclamé champion international.

La fête se continuera par des jeux et des courses diverses.

Voilà un spectacle assurément unique en France, et digne d'attirer beaucoup d'étrangers à Armentières.

L'éclairage électrique des wagons du réseau du Nord. — La Compagnie des chemins de fer du Nord va, prochainement, appliquer l'éclairage électrique aux voitures-salons, coupés-lits, toilettes, 1re, 2e et 3e classes de son réseau. C'est après des essais prolongés sur des voitures isolées, que la Compagnie du Nord s'est décidée à expérimenter sur une plus grande échelle, les dispositions définitives, étudiées à la suite de ces essais, qui vont être poursuivis entre Paris et Lille sur les trains 11, 18, 29 et 46.

Nomination de percepteurs. — Viennent d'être nommés :

M. Hubert, percepteur de Steenwerk (Nord), à la perception de Bavai ; M. Basquet, percepteur de Bailleul, à la perception de Steenwerk ; M. Timarche, percepteur de 4e classe à Cousolre, percepteur de 3e classe et chargé en cette qualité de la perception de Bailleul, dernier quart.

M. Vaudin, percepteur de 4e classe à Wattau, en la même qualité à la perception de Cousolre, dernier quart.

M. Nihous, percepteur de 5e classe à Eppe Sauvage, en la même qualité à la percéption de Watten, dernier quart.

M. Béguin, percepteur surnuméraire, est chargé de la perception d'Eppe-Sauvage, dernier quart.

Cour d'assises du Nord. — Voici une troisième liste d'affaires renvoyées aux assises par la chambre des mises en accusation, pour la session de février :

I. François Sénécaut, 21 ans, ouvrier verrier à Fresnes; vol qualifié.

II. Aimé Senez, 57 ans, cultivateur à Fontaine au-Pire; faux en écriture de commerce et usage de faux.

III. Emile-Jean-Baptiste Biot, 32 ans, ouvrier mineur à Lourches; affaire de mœurs.

PAS-DE-CALAIS

Un terrible accident à Loos-en-Gohelle. — Vendredi matin, à Loos-en-Gohelle, un enfant, Antoine Guimard, âgé de onze ans, jouant à la sortie de l'école, a porté involontairement un coup de couteau dans l'œil d'un de ses camarades, Edouard Willay, âgé de dix ans. L'état du blessé inspire de sérieuses inquiétudes. L'œil a été extrait par un oculiste.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LASSER-LECHANTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie LECHANTRE, veuve de M. Alexandre LASSER, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1893, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 8 heures 1[2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à maison mortuaire, rue de Beaumont, 42.

Les amis et connaissances de la famille MOREL-CNUDDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Aimée-Caroline MOREL, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1893, à l'âge de 18 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 2 heures 1[2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bouvines, 30.

Les amis et connaissances de la famille HERLIN-COQUELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Liévin Joseph HERLIN, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1893, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 2 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues Haies, cour Capart, 16.

Les amis et connaissances de la famille BARON-LAURIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Ernestine-Marie BARON, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1893, à l'âge de 2 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 3 heures 1[2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 138.

Un Obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le lundi 9 janvier 1893, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Louis-Joseph DUMORTIER, décédé à Tourcoing, le 15 janvier 1882, dans sa 76e année, et de Monsieur Jean-François Joseph DUMORTIER, décédé à Tourcoing, le 22 janvier 1892, dans sa 74e année administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LE FROID ET LA NEIGE

Paris, 6 janvier. — La température s'est adoucie un peu aujourd'hui. Toutefois, il ne dégèle pas encore. La Seine ne charrie presque plus de glaçons.

Brest, 6 janvier. — Le froid est toujours excessivement vif dans le Finistère. A Morlaix, le thermomètre est descendu à moins de 7°. Les étangs et les cours d'eau sont glacés. On signale plusieurs accidents dus à l'imprudence. L'un d'eux a été suivi de mort. Le nommé Cabon, soldat au [illegible]e de ligne qui se trouvait en permission chez ses parents, domiciliés à Dirinon se mit à faire des glissades sur un étang d'une longueur de deux cents mètres environ. La glace finit par céder et il disparut. Son corps n'a pu être retrouvé que le lendemain sous une couche de glace de plus de dix centimètres d'épaisseur.

Marseille, 6 janvier. — Aucun navire attaché à notre port ne s'est perdu durant l'épouvantable bourrasque qui vient de sévir sur la Méditerranée occidentale, mais plusieurs ont couru un grand danger. De ce nombre est le steamer *Moïse* de la Compagnie transatlantique, sur le compte duquel on a été inquiet durant trois jours, car, parti dimanche d'Ajaccio, ce navire est arrivé hier seulement à Marseille. Peu maître de son steamer, à cause d'une avarie de machine, le capitaine n'osa pas atterrir avec la tempête et, gagnant le milieu du golfe, y a été horriblement ballotté.

L'*Eugène-Péreire*, courrier d'Alger, a eu aussi une traversée des plus pénibles et a dû rallier la côte d'Espagne pour éviter les vagues monstrueuses de la pleine mer. Tous les navires attendus, du reste, ont subi de grands retards.

Cette dernière tempête aura donc passé encore sans conséquences trop fâcheuses pour la flotte marseillaise.

Le vent a cessé, et ce matin à six heures le thermomètre marquait un degré au-dessous de zéro seulement, au lieu de six au-dessous de zéro qu'il marquait hier. Le petit lac du parc Borely est gelé, et les patineurs de notre colonie étrangère du Nord ont l'occasion, rare à Marseille, d'user de leurs patins.

Une pauvre vieille femme, Benégat (Joséphine), a été trouvée morte de froid dans son domicile.

D'autre part, le travail, complètement interrompu, a sensiblement repris sur les quais et dans les rues. De nombreuses équipes cassent la glace.

Toulon, 6 janvier. — Le froid rigoureux qui continue à sévir dans la région a causé à Solliès Pont la mort d'un malheureux chiffonnier. A Ollioules, les récoltes de jacinthes et d'oignons à fleurs que l'on exporte en quantité en Angleterre et en Amérique sont presque entièrement détruites. Dans cette seule commune, les pertes s'élèvent à deux cent mille francs.

Bucharest, 7 janvier. — De violentes tourmentes de neige s'abattent depuis deux jours sur tout le pays.

Sur la plupart des lignes de chemins de fer, la circulation est interrompue.

Toutes les mesures ont été prises pour rétablir les communications.

LE JOURNAL & LE JOURNALISME EN CHINE

M. Imbault-Huard, consul de France à Canton, a fait hier, à la Société d'économie sociale, à Bruxelles, une conférence sur le « Journal et le Journalisme en Chine. » Il a fourni à son nombreux auditoire, les intéressants renseignements qui suivent :

Le plus ancien et le plus important des journaux chinois, la *Gazette de Pékin*, remonte au huitième siècle de notre ère; c'est une sorte de bulletin des lois et de journal officiel; on y lit le récit des audiences, des déplacements et des moindres événements impériaux; les décrets de l'empire et les rapports des autorités et des conseils impériaux.

Ces renseignements officiels sont communiqués à l'éditeur de la *Gazette de Pékin*, par les fonctionnaires du palais royal; les documents officiels communiqués par le palais sont composés avec infiniment de soin et ne sont publiés qu'après avoir été revus et soigneusement corrigés, en sorte qu'ils ne paraissent que deux ou trois jours après avoir été communiqués; cependant, l'éditeur a le temps d'imprimer une édition non officielle de la *Gazette de Pékin*, et de lancer dans le public une édition manuscrite qui est la première édition de la *Gazette de Pékin*, et qui paraît deux ou trois jours avant l'édition officielle. La *Gazette* est vendue par des «camelots» dans les rues de Pékin.

La *Gazette de Pékin* paraît tous les jours : l'abonnement à l'édition officielle est de 16 fr. 25 par mois, l'abonnement à la seconde édition est de 16 francs par mois: quand à l'édition manuscrite, elle se vend moyennant 30 francs par mois.

Le premier journal chinois non officiel parut, il y a une trentaine d'années à Shanghaï. Puis vinrent le journal de Tien-Tsin et le journal de Canton. Ces journaux étaient fondés par des Européens, mais, en réalité, ceux-ci n'étaient que des prête-noms, et les véritables inspirateurs et rédacteurs de ces feuilles indépendantes étaient des mandarins lettrés désireux de se mettre à l'abri des poursuites du gouvernement impérial. Car, en Chine, s'il n'y a pas de lois restrictives de la liberté de parler et d'écrire, il n'y a pas non plus de lois garantissant le droit de parler et d'écrire. En outre que les journalistes sont à la merci d'une mesure de police.

Les *Nouvelles de Shanghaï*, qui sont le type des journaux indépendants chinois, ne coûtent qu'un sou le n°. Elles renferment un article de fond, presque toujours un article de revue très étudié et très bien écrit, ayant trait à des questions politiques et sociales ; on y reproduit les décrets et les rapports officiels ; on y lit des faits divers, des crimes, des accidents, les télégrammes des agences télégraphiques européennes, les résultats des courses (car il y a des courses de chevaux à Shanghaï), le programme des spectacles et des annonces commerciales qui occupent près de la moitié du journal. Les *Nouvelles de Shanghaï* ont leurs reporters attitrés, très adroits et fort intelligents. Ils se déguisent et se griment pour ne pas être reconnus ou pour donner le change sur leur personnalité. Cependant, ils ne pratiquent pas encore l'interview.

Les missionnaires français jésuites ont fondé un journal à un sou, autrefois mensuel, aujourd'hui bi-hebdomadaire; ce journal est lu par les Chinois catholiques de l'Empire. Il existe aussi des feuilles scientifiques et littéraires; mais comme elles ne sont pas quotidiennes, l'orateur ne s'en occupe pas.

La presse chinoise, n'étant pas l'organe d'un parti politique, mais bien plutôt une revue très éclectique des actualités et un instrument de vulgarisation politique et sociale, ne constitue ni une force ni un danger pour le gouvernement. Aussi n'y a-t-il en Chine ni presse officieuse ni presse d'opposition. Seul Li-Hung-Chang, le vice-roi de Petchili, celui que l'on appelle le Bismarck chinois, a eu quelquefois l'idée, notamment au courant de la guerre franco-chinoise, de se servir de la presse pour combattre les prétentions de la France ; toutefois la presse chinoise n'est pas demeurée hostile à la France et notre occupation du Tonkin ne donne lieu à aucune attaque malveillante de sa part.

Les journaux chinois commencent à entrer dans les habitudes indigènes ; on les lit jusque dans les provinces les plus reculées de l'empire.

Les *Nouvelles de Shanghaï* ont un tirage quotidien de douze mille numéros ; la *Gazette de Canton* tire à deux mille.

Depuis 1885, les *Nouvelles de Shanghaï* publient un supplément hebdomadaire illustré qui constitue un très curieux spécimen de l'art chinois.

Indépendamment des journaux rédigés en chinois, il y a à Hong-Kong plusieurs journaux anglais; à Macao des journaux portugais et à Shanghaï, un journal allemand; aucun journal ne s'imprime en français; il est vrai qu'il n'y a pas plus de trois cents Français résidant dans l'Empire du Milieu.

LES BAINS EN RUSSIE

Les Russes ont seuls conservé l'ancienne habitude si saine des Romains, de fréquenter les thermes. Par toute la Russie, il y a dans chaque ville ou village, des hammams en bois ou en marbre. Dans les grandes villes, chaque samedi, les familles riches s'empilent dans des carrosses énormes avec leurs serviteurs et vont au bain dans les *numéros* (terme consacré) composés de trois pièces, d'un salon et de deux salles en marbre chauffés en dessous, en dessus et de côté. La location en coûte de un à deux roubles l'heure. Les familles moins riches vont dans les salles communes, où l'on s'amuse à *pâtiner*. Chacun à sa place sur les bancs inondés d'eau chaude et ses deux cuvettes en bois et en cuivre.

Des baigneurs et des baigneuses sont attachés à ces établissements, ils lavent tous les clients et mènent une vie constamment aquatique.

Même les soldats sont envoyés chaque samedi au bain avec un morceau de savon, un paquet d'écorces fines et une verge de bouleau feuillu, pour se fustiger et rétablir la circulation du sang.

Des masseurs et des masseuses sont au service des baigneurs pour *remettre les os en place* comme on dit en russe. Cette explication nécessaire sur des mœurs qui sont entrées dans le sang fera comprendre pourquoi Moscou vient d'être gratifié d'un établissement extraordinaire, comparable seulement aux fameux thermes de Caracalla. Les thermes moscovites ont l'avantage sur ceux de la Rome antique d'être éclairés à l'électricité par des lampes à demi-cachées par des feuillages artificiels.

Un escalier, ressemblant à celui de l'Opéra, donne accès dans des salles en marbre rose, en faïence, en porcelaine de Saxe; il y a aussi des salons mauresques très élégants, où l'on pourra fumer le narguileh. Dans la grande salle commune, il y a un bassin énorme, où l'on peut nager; des fontaines jaillissantes, des statues de déesses et de dieux antiques.

Dans les bains des dames, il y a, en plus, beaucoup de miroirs, il y a des salles de massage, un buffet où l'on vend ces hydromels russes que nous aimons à déguster après les bains. L'entrée des numéros coûtera dix roubles pour une heure, et, comme il est impossible de s'en aller si vite et tout chaud d'un endroit aussi délicieux, c'est bien un peu cher.

L'entrée des salles communes, plus féeriques encore que les *numéros*, coûte cinquante kopecks (2 francs).

BIBLIOGRAPHIE

Revue universelle *Edition A (Inventions Nouvelles)* Sommaire du 5 janvier 1893. — Travail table pour opérations vétérinaires. Propos du docteur. Protection de l'intelligence. Tribune des inventeurs : Chasse-neige électrique; Roue hydraulique Pelton; Le plus petit calibre des fusils d'infanterie; Communications entre les trains en marche et les stations; Appareil pour supprimer le tirage des chevaux. — Tour du monde : Article de bureau; Nouveau système de cryptographie: Divers, Type-express; Inventions communiquées: Observations sur les planètes Vénus et Mercure: Economie domestique, canne à pêche à dévidoir automatique; Petite mécanique et construction, goupillage pour essieux de voitures; Support pour bicyclettes; Jouets, escamoteur indien; Nouvelle tire lire.

Abonnements : Un an 8 fr.; Etranger, 10 fr.; numéro-spécimen, 0 fr. 25. Administration : 4, rue de la Chaussée d'Antin, Paris. 33477d

La France et l'Angleterre en Asie, par PHILIPPE LEHAULT. — Ce volume de 712 pages, orné de plusieurs cartes très intéressantes relatives aux limites des sphères d'action de la France et de l'Angleterre dans l'Indo-Chine et en Chine, mérite l'attention de tous. Il nous apprend pourquoi et comment lord Salisbury a annexé la Birmanie, le manque de sincérité des moyens diplomatiques et l'habileté avec laquelle elle a exploité nos dissensions parlementaires, avant et après Langson, ses agissements en vue de la chute du ministère Ferry, à laquelle elle a fortement contribué.

Il nous apprend avec quelle envergure de vues Jules Ferry a discuté avec lord Lyons, dans de nombreux entretiens la question de l'Indo-Chine, avec quelle autorité il a fixé nos droits et sauvés l'avenir par de sages réserves qui permettent aujourd'hui au gouvernement de la République de s'appuyer sur une déclaration gouvernementale relative aux sphères d'action respectives.

Il nous apprend comment le consul de France a évité le siège et le sac de la ville de Mandalaey, et sauvé la vie des Européens lors de l'arrivée de la flotte anglaise en face de la capitale de Thébat.

On n'a pas oublié tout ce que la presse officieuse de Rangoon, de Calcutta et de Londres, quelques mois avant l'annexion en 1885, a fait pour égarer l'opinion et exciter les esprits. *Le péril à Mandalaey, c'est M. Haas, résident français*, cette campagne a contribué beaucoup au succès électoral de lord Salisbury qui s'était engagé à offrir à ses électeurs le royaume d'Avase et a tenu parole.

Philippe Lehault donne l'enchaînement des événements en Asie depuis 1885 et nous apprend comment et pourquoi l'Angleterre en 1891 a pu, à l'aide d'une convention modificatrice de celle de Chefoo faire ranger Chung-Kine sur le haut Yangtese au nombre des ports ouverts. Pourquoi Chung-Kine est la clef de vente de notre empire Indo-Chinois-Français.

Il rend tangibles les avantages géographiques des voies de pénétration par le Tonkin à l'aide desquelles la France peut faire avec les 100 millions d'habitants du Yunnan du Foucichou, du Seuchuan, un trafic d'importation de plus 800 millions de francs et nous permettre de nous dédommager par ces nouveaux débouchés de la perte de certains marchés qui nous échappent peu à peu.

Ce livre a surtout une haute portée patriotique. Il prouve comment un simple concours de circonstances a engendré une véritable solidarité entre les intérêts moraux et matériels de la France et de la Russie en Asie, bref une alliance franco-russe d'autant plus solide qu'elle est née spontanément des lois de l'histoire.

A tous ces points de vue il mérite l'attention de l'industriel, du négociant, du patriote et du philosophe. Il est dédié à la jeunesse française et c'est un des livres les plus réconfortants à mettre entre les mains de notre jeunesse des deux sexes.

Philippe Lehault étudie l'importante et capitale question du partage de l'Asie. Il montre à qui appartient la suzeraineté politique dans cette partie du monde et jette sur les événements de l'Afghanistan et du Pamir une grande lumière. Les conclusions de ce chapitre sont pleines d'intérêt et d'actualité au point de vue des grands intérêts internationaux. En ce qui concerne notre compatriote Frédéric Haas, ce livre est une révélation et un acte de justice posthume.

Manuel d'électro-homéopathie, *Guide médical des familles*, par le docteur LANDRY (1).

Il n'est personne de nos jours qui n'ait entendu parler de la grande découverte médicale accomplie par Hahnemann au commencement de ce siècle et qui porte le nom d'homéopathie. Qu'on l'accepte ou qu'on la repousse, il faut cependant compter maintenant avec elle. Il n'est plus permis, en effet, d'ignorer une doctrine qui possède à son actif des succès nombreux et d'autant qu'ils ont été obtenus souvent chez des malades abandonnés par des médecins de la vieille école.

Cependant, absorbé par ses études magistrales, Hahnemann dut se borner à tracer les grandes lignes de son œuvre, ce qui constituait déjà un travail gigantesque qu'il put à peine achever. Il restait à compléter sa doctrine et à la perfectionner : ce devait être la tâche de ses disciples et de leurs successeurs.

C'est à cette tâche que s'est voué le docteur Landry, qui nous donne dans son *Manuel d'électro-homéopathie*, le résumé de ses recherches et de ses travaux pendant plus de dix années.

L'auteur qui a pratiqué pendant plusieurs années la médecine à Roubaix a laissé ici des souvenirs qui, à défaut d'autre mérite, seraient déjà une recommandation suffisante pour son œuvre.

Qu'est-ce donc que l'électro-homéopathie? C'est précisément le complément et le perfectionnement de l'homéopathie dont nous parlions tout à l'heure. Application féconde de la magnifique réforme d'Hahnemann, l'électro-homéopathie lui apporte une force nouvelle et décuple ses moyens d'action. Ce ne sont pas là de vaines paroles. Depuis que, rompant avec de vieux préjugés, quelques médecins zélés ont scientifiquement appliqué cette méthode admirable, on a vu guérir des maladies trop longtemps réputées incurables, telles que le cancer, la scrofule, les maladies de poitrine, etc. Voilà ce qu'expose le docteur Landry dans son manuel qui a le très grand avantage d'être écrit dans un langage clair et intelligible pour les profanes. C'est à notre avis le meilleur éloge que nous puissions faire d'un pareil livre qui aura bientôt sa place marquée dans toutes les familles. X.

Comment résoudre les difficultés économiques actuelles?
Deuxième série d'observations pratiques
Etudes sur la situation agricole, industrielle et commerciale en France et les moyens, proposés en 1892, pour l'améliorer et conjurer la crise.
PAR PAUL PIERRARD
Agrégé de la Société Royale de la Statistique de Londres
En vente au bureau du journal. Prix : **Un franc.** 65670

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE Gazeuse d'OREZZA (Corse)
Anémie Chlorose Dyspepsie
La plus riche en Fer et en Acide Carbonique
Sans rivale dans toutes les maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang ou de l'Insuffisance de Nutrition.

CONTRE les *Rhumes* (Grippe), *Bronchites*, Irritations de *Poitrine* et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de Delangrenier possède une *efficacité certaine*, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies. 33483

Santé, à tous Adultes et Enfants
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé :
LA REVALESCIÈRE
DU BARRY, de Londres
Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipations, toux, asthme, catarrhe, consomption, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toutes fièvres, grippe, influenza, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 47 ans de succès. Parmi tant de guérisons éclatantes obtenues depuis bientôt un demi-siècle, citons celles de : M. le curé Comparet : « Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrance de l'estomac, des nerfs, et de faiblesses ; de M. le curé Boillet : « De trente-ans d'un asthme étouffant » ; de Mlle Cauguelin : Agée de soixante-treize ans, d'une horrible dyspepsie déjà ancienne, » chez les religieuses Augustines à Tours; la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, Sénateur, M. le professeur Dédé, le professeur Dr. Méd. R. Wurzer, le Dr. Méd. L. Ravaud, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — Mme Isabelle de Thésillat écrit de Faux-la Montagne, 7 décembre 1891 : « J'étais très souffrante ; votre Revalescière m'a fait le plus grand bien, » etc.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres traitements et répare les constitutions les plus épuisées. En boites : 1[4 kil., 2 fr. 50; 1[2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil 1[2. 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 20 cent. le repas.
Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi *franco* contre mandat-poste. — DU BARRY ET Cie (limited), 8, Rue de Castiglione, à Paris.
Dépôts à Roubaix : MM. Morelle-Bourgeois, épicier, Desfontaines, épicier; Cheminade, épicier.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE
HEIDSIECK & Cie « MONOPOLE »
REIMS
Maison fondée en 1785).
PAUL GRIMONPREZ
Rue des Arts, 53, ROUBAIX
Agent général pour le Nord
32119—65689

UNION FRANCO-RUSSE

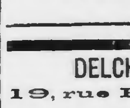

Le Directeur de la fabrique d'horlogerie *Franco-Russe* offre des montres à clef en simili-argent moiré, d'une précision sans égale et garanties 2 ans, depuis 14 fr., Chaîne argentée, 4 fr. Remontoirs à sujets *Alliance Franco-Russe* et autres pour homme à 25 fr. Env. fco à domicile contre mand.-poste adressé à M. Marc Emery, maison Louison, Canot, Besançon (Doubs). Demander le Catalogue détaillé pour montres argent et or, garnitures de cheminées, réveils, orfèvrerie et bijouterie, etc. Cette Maison l'adresse franco.
33126

DELCHAMBRE-DUFERMONT
19, rue Richard-Lenoir, 19
Agent à ROUBAIX
POUR LES CHAMPAGNES
POMMERY & GRENO
33260

Le plus ancien des médicaments préconisés contre le rhume est la *Pâte de Regnauld*. Aucune préparation de ce genre n'est plus agréable ni plus efficace pour la guérison des rhumes, enrouements et affections de poitrine. L'emploi simultané du *Sirop de Regnauld* double l'effet de la Pâte. 33482

BELGIQUE

UN DÉRAILLEMENT SUR LA LIGNE DE MONS-VALENCIENNES. — *Nombreux blessés.* — Un train de voyageurs, venant de Valenciennes, a déraillé vendredi près de la gare de Quaregnon, à 7 kilomètres de Mons. Il y a de nombreux blessés.

Les pertes matérielles sont considérables.

Mouscron. — *Mort de M. Dubiez, ancien échevin, faisant fonctions de bourgmestre.* — M. H. Dubiez, fabricant de tissus, ancien échevin, faisant fonctions de bourgmestre de Mouscron, est mort vendredi matin, après quelques jours seulement de maladie. Il a succombé à une paralysie du cœur. Il n'était âgé que de 46 ans, et appartenait au parti libéral. Il était à l'hôtel-de-ville avant l'arrivée du conseil catholique actuel.

M. Dubiez était né à Velaines, près Tournai. Il se fixa, jeune encore, à Mouscron, où il prit bientôt une place importante dans la fabrication.

Ses grandes connaissances techniques lui valurent plusieurs distinctions de la part du gouvernement. En 1885, il fit partie d'une commission nommée par le gouverne-

MARCHÉS A TERME

Cours du 7 Janvier 1893

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 — Cote préced	TYPE 1 — Cote du jour	TYPE 2 — Cote préced.	TYPE 2 — Cote du jour	Type nouveau — Cote préced	Type nouveau — Cote du jour	Peignés d'Australie — TYPE A B — Cote préced.	TYPE A B — Cote du jour	TYPE C — Cote préced.	TYPE C — Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote préced. marcks	Cote du jour marcks
Janvier	....	4 525	....	....	...	....	4.85	....	....	....	3.65	3.625
Février	4.60	4.60	....	....	....	....	....	4.875	....	....	3.675	3 65
Mars	....	4.375	....	....	4.60	...	....	4.90	....	....	3.70	3.70
Avril	....	....	....	....	4 65	....	....	....	....	....	3.70	3.70
Mai	....	....	....	....	4.65	4.65	....	....	....	....	3.725	3.725
Juin	....	....	....	....	4.675	....	....	....	....	....	3.75	3.75
Juillet	....	....	....	....	....	4.675	....	....	....	....	3.775	3.775
Août	....	....	....	....	....	4 70	....	....	....	....	3.775	3.775
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.775	3.775
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.80	3.80
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Allemand B — Cote préced	Allemand B — Cote du jour	Allemand M. — Cote préced.	Allemand M. — Cote du jour	Type BAT — Cote préced	Type BAT — Cote du jour	Peignés d'Australie — TYPE — Cote préced.	TYPE — Cote du jour	TYPE — Cote préced.	TYPE — Cote du jour	LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe) — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote préced	Cote du jour
Janvier	4.475	4.475	....	....	4.35	4.40	....	....	....	....	1.32	....
Février	4.475	4.475	....	....	4.375	4.40	....	....	....	....	1.41	....
Mars	4 50	4.50	....	....	4.40	4.45	....	....	....	....	1.42	....
Avril	4.525	4.525	....	....	4..425	4.475	....	....	....	....	1.43	....
Mai	4 55	4.55	....	....	4.45	4 50	....	....	....	....	1 44	....
Juin	4 625	4.625	....	....	4.50	4.55	....	....	....	....	1.445	....
Juillet	4.65	4.65	....	....	4.525	4.575	....	....	....	....	1 45	....
Août	4.675	4.675	....	....	4.55	4.60	....	....	....	....	1.46	....
Septembre	4.675	4 675	....	....	4.55	4 60	....	....	....	....	1 465	....
Octobre	4.70	4.70	....	....	4 55	4 625	....	....	....	....	1.47	....
Novembre	4.725	4.725	....	....	4.55	4 625	....	....	....	....	1.48	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Type 1. — Tendance calme

	Mois	Quantité		Prix
Type 1.	Janvier	.....	k. à	....
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Février	15.000	»	4.60
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Mars	.....	»	....
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
Type nouveau	Mars	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Avril	5 000	»	4.60
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Mai	15.000	»	4 65
	»	5.000	»	4 625
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Juin	.....	»	....
	»	.....	»	....
	Juillet	.....	»	....
	Août	.....	»	....
	Février	.....	»	....
	Mars	.....	»	....
	Novembre	.....	»	....
Type AB. —	Décembre	.....	»	....
	»	.....	»	....
	»	.....	»	....
TOTAL		40.000 k.		

ANVERS

Tendance calme

	Mois	Quantité		Prix
Type B. —	Janvier	5 000	k. à	....
	Février	25.000	»	....
	Mars	10.000	»	....
	Avril	5.000	»	....
	Mai	.....	»	....
	Juin	.....	»	....
	Juillet	.....	»	....
	Août	.....	»	....
	Septembre	.....	»	....
	Octobre	.....	»	....
	Novembre	.....	»	....
	Décembre	.....	»	....
TOTAL		45.000 k.		

LEIPZIG

Tendance soutenue

TOTAL .... 40 000 k